

Les Dossiers Du Mois

004
Mars 2012



Zoom sur les femmes

Sommaire



- 3** Editorial
- 4** Message du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon
- 5** Message de la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Michelle Bachelet
- 7** Femmes et instances décisionnelles
- 9** ONU Femmes-Haïti: Plaidoyer pour les droits de la Femme
- 11** Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH et la Résolution 1325
- 13** Promouvoir la participation des femmes dans la prise de décision
- 14** L'ONU à l'écoute des femmes haïtiennes
- 16** Un exemple d'entrepreneuriat au féminin
- 17** La police au féminin
- 18** Femmes et formation policière : le Directeur de l'Académie de Police à cœur ouvert
- 20** Elles ont dit !
- 22** Quid de la violence basée sur le genre ?
- 24** PNH et UNPol ensemble pour protéger les personnes vulnérables
- 25** Femmes Casques bleus de la MINUSTAH : Qui sont-elles, combien sont-elles et que font-elles ?
- 27** Système des Nations Unies et égalité des genres

Editorial

Bien des documents l'attestent : dans l'hémisphère occidental, Haïti affiche le taux le plus bas de participation féminine dans les affaires politiques et la vie nationale. En effet, seules cinq femmes figurent parmi les 99 députés que compte la 49e législature, tandis que le Sénat ne compte qu'une femme parmi ses 30 membres. Idem au niveau du Gouvernement où l'on dénombre seulement neuf femmes sur les 52 Ministres, Secrétaires d'Etat et Directeurs généraux. La Police Nationale d'Haïti (PNH) n'échappe guère à la règle, quant on sait que l'effectif féminin représente moins du dixième des quelque 12.000 agents et cadres qui la composent actuellement. Aussi, c'est à juste titre que d'aucuns l'affirment: « Haïti est un pays traditionnellement dominé par les hommes à tous les carrefours décisionnels de la vie nationale ».

En revanche, la gent féminine haïtienne est réputée très active sur le plan économique, et pas seulement grâce à ses marchandes des quatre saisons. Le pays compte de nombreux talents dans le milieu des entreprises, au sein des professions libérales, notamment dans les secteurs artistiques et touristiques. La femme haïtienne excelle aussi dans des domaines très inattendus. Et l'on peut citer par exemple le génie électrique, le bâtiment ou la mécanique, des secteurs traditionnellement réservés aux hommes. Aujourd'hui, c'est sans complexe que nombre des femmes haïtiennes manient des engins lourds et autres équipements requérant l'usage de la force physique.

Un imposant concert de voix continue de s'élever pour défendre l'idée selon laquelle les femmes doivent être davantage associées aux efforts de reconstruction et de développement du pays. Le Président Michel Joseph Martelly, lui-même, a récemment dit que « les femmes constituaient le principal pilier de la société haïtienne ». Et Mme Danielle St-Lot, coordonatrice de l'ONG « Femmes en Démocratie », d'estimer, non sans satisfaction, qu'« un nouveau vent souffle sur Haïti ».

Que de chemin parcouru ! Que d'efforts, de luttes, de plaidoyers ! Aboutissement d'un long processus, en effet, y compris les voix d'ici et d'ailleurs qui ont fortement résonné pour interpeler des consciences sur les nombreux maux dont souffrent les femmes, tels les violences intrafamiliales et sexuelles, et l'exclusion.

C'est pourquoi dans la présente édition, un échantillon de femmes lèvent, volontiers, le voile sur leur quotidien fait de défis mais aussi d'optimisme. A leurs côtés, le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, des associations de femmes et leurs partenaires locaux et internationaux travaillent, ensemble, afin d'offrir un meilleur cadre d'évolution aux femmes et aux filles de tous les coins d'Haïti.

Bonne lecture !

Eliana Nabaa
Chef du Bureau de la Communication
et de l'Information Publique de la MINUSTAH

Message du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars

Partout dans le monde, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes continuent de gagner du terrain. Jamais les femmes n'ont été aussi nombreuses parmi les chefs d'État ou de gouvernement ni, en proportion, aux postes ministériels. Leur influence grandit dans le monde des affaires. Les filles sont de plus en plus nombreuses à aller à l'école, ont une meilleure santé et sont mieux à même de se réaliser.

Malgré cette dynamique, on est loin de pouvoir dire que les femmes et les filles jouissent des droits fondamentaux, de la liberté et de la dignité qui sont tant leur droit inaliénable que la garantie de leur bien-être. Ce constat n'est nulle part aussi vrai que dans les régions rurales du monde entier. Les femmes et les filles de ces régions –auxquelles la Journée internationale de la femme est consacrée cette année– représentent un quart de la population mondiale. Pourtant, tous les indicateurs économiques, sociaux et politiques les concernant sont invariablement au plus bas en matière de revenus comme d'éducation ou de santé, en passant par la participation aux décisions.



Les femmes, qui sont près d'un demi-milliard à travailler sur de petites exploitations ou des terres qui ne leur appartiennent pas, constituent la majorité de la main-d'œuvre agricole. Les femmes rurales s'acquittent en outre de la plupart des tâches non rémunérées de soins aux personnes. On persiste néanmoins à les empêcher de donner la pleine mesure de leurs capacités. L'égalité d'accès aux ressources productives permettrait d'augmenter les rendements agricoles de 4%, d'améliorer de ce fait la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de libérer de la faim pas moins de 150 millions d'êtres humains. Les femmes rurales, si on leur en donnait la possibilité, pourraient également contribuer à vaincre le retard de croissance, source tragédie du développement qui touche près de 200 millions d'enfants.

Les lois et les pratiques discriminatoires portent atteinte non seulement aux femmes mais aussi à des groupes entiers de population et aux nations. Dans les pays où les femmes n'ont pas accès à la propriété foncière ou au crédit, le nombre d'enfants souffrant de malnutrition est nettement plus élevé. Il est absurde que les agricultrices bénéficient de 5 % seulement des services de vulgarisation agricole. Ne serait-il pas judicieux que les nations qui cherchent à se développer investissent dans les femmes rurales?

Le sort tragique des femmes et des filles dans le monde rural est à l'image de leur situation dans l'ensemble de la société où le « plafond de verre » subsiste, de même que l'omniprésence de la violence à la maison, au travail et lors des conflits, où l'on privilégie l'éducation des garçons et où, chaque année, des centaines de milliers de femmes meurent en donnant la vie faute d'accès aux soins obstétricaux les plus élémentaires. Même dans les pays où le sort des femmes est le plus enviable, celles-ci restent moins bien payées que les hommes pour le même travail et sous-représentées au niveau décisionnel dans la vie politique comme dans le monde des affaires.

À l'occasion de la Journée internationale de la femme, j'engage vivement les gouvernements, la société civile et le secteur privé à œuvrer en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes qui sont un droit fondamental mais aussi un atout pour tous. L'énergie, le talent et la force des femmes et des filles sont pour l'humanité la ressource naturelle inexploitée la plus précieuse.

Message de la Directrice exécutive d'ONU Femmes, Michelle Bachelet, à l'occasion de la Journée internationale de la femme 2012

A l'occasion de la Journée internationale de la femme, je me joins aux femmes du monde entier qui luttent en faveur des droits de l'homme, de la dignité et de l'égalité. Le sens de cette mission me conduit, tout comme des millions de personnes à travers le monde, à rechercher la justice et l'inclusion. En repensant à la première année d'existence d'ONU Femmes, j'exprime ma reconnaissance à tous les individus, gouvernements et organisations qui travaillent en faveur de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des sexes. Je vous assure de ma totale détermination à poursuivre nos avancées.



La création d'ONU Femmes a coïncidé avec des changements profonds dans notre monde, de la montée des mouvements de protestation contre les inégalités aux soulèvements en faveur de la liberté et de la démocratie dans le monde arabe. Ces événements ont renforcé ma conviction qu'un avenir durable n'est possible que si les femmes, les hommes et les jeunes bénéficient ensemble de l'égalité.

L'égalité dépend de chacun d'entre nous : du gouvernement qui réforme ses lois, jusqu'à l'entreprise qui offre un travail décent ainsi que l'égalité des salaires, en passant par les parents qui enseignent à leur fille et fils que tous les êtres humains doivent être traités de manière équitable.

Au cours du siècle passé, depuis la célébration de la première Journée internationale de la femme, nous avons été témoins de transformations importantes aux niveaux des droits juridiques des femmes, de leurs réalisations sur le plan de l'éducation et de leur participation à la vie publique. Dans toutes les régions, les pays ont renforcé les droits juridiques des femmes. Ces dernières ont effectué de grandes avancées. Davantage de femmes occupent des postes à responsabilités au niveau politique et dans le monde des affaires, davantage de filles vont à l'école, et davantage de femmes survivent aux accouchements et ont la possibilité de planifier leur famille.

Pourtant, si d'extraordinaires progrès ont été réalisés, aucun pays ne peut prétendre avoir entièrement éliminé la discrimination fondée sur le sexe. Cette inégalité transparaît dans les écarts de rémunération et l'inégalité des chances entre les sexes, dans la faible représentation des femmes aux postes de direction de la fonction publique et du secteur privé, dans le mariage d'enfants et la disparition des filles en raison de la préférence pour les garçons, et dans la poursuite de la violence contre les femmes sous toutes ses formes.

C'est dans les zones rurales que les disparités et les obstacles auxquels sont confrontées les femmes et les filles sont les plus importants. Une personne sur quatre dans le monde est une femme ou une fille rurale. Ces dernières travaillent de longues heures pour des salaires réduits voire presque rien, et produisent une large part des cultures vivrières, notamment dans le cadre de l'agriculture de subsistance. Elles sont agricultrices, entrepreneuses et dirigeantes, et leurs contributions permettent de soutenir leurs familles, communautés, nations et chacun d'entre nous.

Elles n'en sont pas moins confrontées aux pires inégalités au niveau de l'accès aux services sociaux et aux terres, ainsi qu'aux autres actifs productifs. Et cela les prive et prive le monde de la réalisation de leur plein potentiel, ce qui m'amène au point principal de cette Journée internationale de la femme. Aucune solution durable aux changements majeurs qui se produisent à l'heure actuelle – depuis les changements climatiques jusqu'à l'instabilité politique et économique – ne peut être trouvée sans la pleine autonomisation et participation des femmes à travers le monde. Nous ne pouvons tout simplement plus nous permettre de laisser les femmes de côté.

La pleine et égale participation des femmes sur le plan politique et économique est fondamentale pour la démocratie et la justice, que les peuples appellent de leurs vœux. L'égalité des droits et des chances sous-tend des économies et des sociétés solides.

Le fait d'assurer aux agricultrices un accès égal aux ressources permettrait de réduire de 100 à 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. Le fait d'assurer aux femmes un revenu, les droits à la propriété foncière et des possibilités de crédit permettrait de faire diminuer le nombre d'enfants souffrant de malnutrition. Les études montrent une corrélation positive entre des niveaux élevés d'égalité des sexes et le produit national brut par habitant. Ouvrir les opportunités économiques aux femmes permettrait d'augmenter la croissance économique et de réduire la pauvreté de manière significative. Le moment est venu.

Chaque être humain a le droit de vivre dans la paix et la dignité. Chaque être humain a le droit de forger son propre avenir et celui de son pays. Cet appel à l'égalité, je l'entends où que j'aille. C'est pour cette raison qu'ONU Femmes mettra un accent particulier, cette année, sur la promotion de l'autonomisation économique des femmes ainsi que sur leur participation politique et leur leadership. Nous nous réjouissons à l'avance de poursuivre notre solide partenariat avec les femmes, les hommes et les jeunes ainsi qu'avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé.

Aujourd'hui, en cette Journée internationale de la femme, réaffirmons notre engagement en faveur des droits des femmes, et avançons avec courage et détermination. Luttons en faveur des droits de l'homme, de la dignité et de la valeur inhérente à chaque être humain, et de l'égalité des droits des hommes et des femmes.





Femmes et instances décisionnelles

Le contraste entre le poids démographique des femmes (52%) dans la population haïtienne et la faiblesse de leur représentativité dans les sphères décisionnelles n'est plus à démontrer.

A titre d'exemple, le Parlement affiche 5 députées sur 99 élus et une sénatrice sur 30 sénateurs. De nombreux facteurs expliquent cette réalité peu satisfaisante, dont le manque de moyens financiers, les responsabilités des femmes au niveau familial et leur accès limité à l'éducation formelle et à la formation.

Les femmes haïtiennes sont certes engagées en politique mais confrontées à des nombreux défis et obstacles, au nombre desquels les « discriminations structurelles liées à la société patriarcale » et « la limitation de l'accès à l'éducation formelle et à la formation ». La loi continue d'être discriminatoire à l'égard des femmes puisque plusieurs articles du Code civil privent les femmes de certains droits au profit des hommes alors que la Constitution de 1987 (article 17), a consacré l'égalité relative à l'exercice des droits civils et politiques sans tenir compte du sexe.

Les obstacles à la participation politique des femmes s'expliquent aussi par le manque de moyens financiers et les responsabilités des femmes au niveau familial. En effet, il est établi en Haïti que 44% des foyers sont dirigés par des femmes et 60% par des femmes vivant dans l'extrême pauvreté. A noter également que 83% des femmes actives travaillent dans l'économie informelle.

Il en découle, souligne Margareth Fortuné, ex-candidate à la députation pour la 2ème circonscription de Port-au-Prince, « que la majeure partie des

décisions sont prises à l'insu des femmes à tous les niveaux politique, social voire économique ». Pourtant, pour de nombreuses haïtiennes, « la participation des femmes au niveau de la vie nationale, notamment dans les affaires politiques, est essentielle pour renforcer la démocratie et l'Etat de droit ».

Renforcer le leadership féminin

En juillet 2011, les femmes parlementaires haïtiennes ont pris part à un atelier sur le leadership politique de la femme du continent américain organisé par le Groupe de Femmes parlementaires, membre du Forum interplanétaire des Amériques (FIPA), à Santo-Domingo. L'objectif dudit atelier, était d'aider à accroître le rôle des femmes dans le processus démocratique de leurs pays respectifs et de les faire intégrer les plus hautes instances de l'Etat afin qu'elles soient davantage impliquées dans l'élaboration des politiques publiques nationales.

Les 14 et 15 novembre 2011, le Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH et ONU Femmes ont initié des journées portes ouvertes / rencontres avec des représentantes d'associations de femmes haïtiennes, du Ministère à Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) ainsi qu'une parlementaire, autour de la Résolution 1325, dans laquelle le Conseil de Sécurité recommande entre autres aux Etats Membres que les femmes « soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux ». A cette occasion, les participantes ont pu partager leurs préoccupations quotidiennes avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies en Haïti

Mariano Fernández Amunátegui. Elles ont notamment dénoncé la lenteur de la réforme pour le respect du quota minimum de 30% de femmes dans les instances étatiques. Il en résulte, affirment-elles, que « leurs voix sont trop faibles, et leurs cris ne sont pas entendus ».

Dans le cadre du renforcement du leadership féminin, le Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH, conformément à son mandat, contribue à la promotion de l'égalité des chances et l'accès des femmes à tous les niveaux de prise de décisions ainsi que leur participation à la bonne gouvernance. Et ceci passe entre autres par le programme de coaching. Quatre des six parlementaires haïtiennes en ont bénéficié, notamment en matière de leadership politique.

Par ailleurs, la MINUSTAH et le PNUD ont fourni un soutien financier et technique au processus lancé en 2009 en vue de réviser la Constitution haïtienne de 1987 et faire des propositions pour la réforme, notamment inclure le quota d'au moins 30% des femmes « à des postes décisionnels à tous les niveaux ». Cela permettra de « promouvoir l'inclusion de la dimension genre dans tous les aspects de la vie quotidienne ».

A cela, il faut ajouter l'appui financier et technique de la MINUSTAH et du PNUD à la participation de femmes candidates aux deux tours des élections législatives de 2010, à travers tous les départements du pays. Cela s'est traduit, par exemple en mars 2011, par l'organisation d'un atelier de formation en contentieux électoral à l'attention des femmes candidates aux élections législatives.



ONU Femmes-Haïti: Plaidoyer pour les droits de la Femme



A l'occasion de la Journée internationale de la femme, le 8 mars, partout à travers le monde, les droits des femmes sont mis en exergue, question de rappeler et de reconnaître l'importance des femmes, de leurs droits en tant qu'êtres humains.

Le système des Nations Unies participera, par conséquent, à différentes mobilisations et activités organisées à cet effet.

Le système onusien, par l'intermédiaire du PNUD, de l'UNFPA, de l'UNESCO et d'ONU FEMMES appuie, en effet, la tenue du forum national organisé par le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes, dont l'objectif est de faire entendre les voix des femmes. Ce colloque représente une opportunité d'élaborer un cahier des charges s'inspirant des revendications de femmes issues de toutes les régions du pays.

Par ailleurs, l'UNICEF a planifié des visites dans des écoles à travers les différents départements, afin de permettre un échange avec les enfants et les jeunes (filles et garçons). Nous accompagnerons et appuierons également les activités et commémorations de nos partenaires sur l'ensemble du territoire.

L'expression créole « Fanm se poto mitan » signifie que les femmes sont le pilier de la société. Dans le cadre de la reconstruction, la société représente la charpente du travail à accomplir. Et il revient à l'ensemble de la société -hommes et femmes- de se mobiliser comme pilier de cet effort.

Il est important de rappeler que les questions liées aux droits des femmes ne concernent pas que les femmes. Cette société demeurera discriminante et inégalitaire tant qu'elle ostracisera les femmes, empêchant leur participation aux processus de décisions, comme dans la reconstruction suite au tremblement de terre ou dans le cadre de la refondation démocratique de la société et l'exercice de leurs droits.

Cette année, le thème choisi par les Nations Unies est relatif à l'autonomisation des femmes rurales. Le système souhaite, en effet, dénoncer la paupérisation et la marginalisation des femmes rurales à travers le monde. Encore une fois, je prendrai comme exemple une expression créole « Fanm andeyò », qui est symptomatique de l'exclusion des populations rurales dans des sociétés où la richesse, l'information, l'éducation et le pouvoir sont concentrés entre les mains d'une minorité de femmes d'un niveau économique plus élevé, vivant, dans certains cas, en milieu urbain.

La Directrice Exécutive de l'agence des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes, Michelle Bachelet, souligne, en effet, dans son message à l'occasion du 8 mars 2012 le lien entre l'autonomisation des femmes rurales et le recul de la pauvreté en ces termes : « Le fait d'assurer aux agricultrices un accès égal aux ressources permettrait de réduire de 100 à 150 millions le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. Le fait d'assurer aux femmes un revenu, les droits à la propriété foncière et des possibilités de crédit permettrait de faire diminuer le nombre d'enfants souffrant de malnutrition ».

En Haïti, ces femmes et filles sont victimes des mêmes discriminations. Or 60% d'entre elles vivent en zone rurale. Les hommes et femmes ne sont pas encore égaux devant la loi haïtienne en ce qui concerne le foncier et les revenus agricoles. Par ailleurs, ce sont les filles d'agriculteurs et les femmes et filles vivant en milieu rural qui ont moins accès à l'éducation.

Cet état de fait est non seulement une criante injustice, mais également un handicap pour l'ensemble de la société. En effet, on ne peut pas dissocier le traitement des questions liées aux droits des femmes du développement et de la croissance du pays.

Il est prouvé que les sociétés qui discriminent les femmes produisent moins de richesse, moins d'information, moins de décideur(e)s pour les rendre productives et agréables à vivre.

L'Égalité entre les sexes implique une participation équitable et égalitaire, ainsi que le même droit pour les hommes et les femmes à la parole et à la prise de décision.

Par conséquent, le système des Nations Unies et son agence pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU FEMMES) a jugé important de mettre l'accent sur la nécessité de la promotion de l'autonomisation économique des femmes ainsi que sur leur participation politique et leur leadership.

En ce sens, le quota mentionné dans la proposition d'amendement de la Constitution haïtienne est un outil fondamental pour aller vers davantage d'égalité. Nous encourageons et appuierons ainsi toute initiative permettant l'application du quota de 30% de femmes dans les processus et postes de décision, et ceci dès les prochaines élections.

Madame Bachelet a souligné que « L'égalité dépend de chacun d'entre nous : du gouvernement qui réforme les lois, jusqu'à l'entreprise qui offre un travail décent et des salaires équitables, en passant par les parents qui enseignent à leur filles et fils que tous les êtres humains doivent être traités de la même manière. »

Cependant, dans cette lutte, les femmes doivent prendre le devant car ce sont leurs droits et la reconnaissance de leur égalité vis-à-vis des hommes qui constitue l'enjeu.

Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH et la Résolution 1325



Le Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH est issu et guidé par la Résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité et par le mandat de la MINUSTAH.

Le Bureau des Questions de Genre a pour rôle de promouvoir l'intégration de la dimension genre dans toutes les interventions de la MINUSTAH. Pour ce faire, il offre des formations et un appui technique à toutes les composantes de la Mission. Celles-ci se doivent d'intégrer systématiquement le genre dans toutes leurs activités à Port-au-Prince et dans les départements.

Le Bureau travaille ainsi avec les différentes institutions étatiques, au niveau central et local, pour la prise en compte des questions d'égalité entre les sexes. Les orientations programmatiques comportent notamment :

1. La participation des femmes à la vie publique et à des postes de prise de décision

Le Bureau des Questions de Genre travaille plus spécifiquement pour la promotion de la participation des femmes à la vie publique et à des postes de prise de décision.

Depuis 2009, le Bureau des Questions de Genre a œuvré pour l'inclusion dans la Constitution d'un quota d'« au moins 30% » des femmes au sein des

instances décisionnelles. Élément important des mesures spéciales préconisées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et la Résolution 1325, le quota n'est pas une fin en soi, mais un pas vers l'égalité et a pour objectif de créer une masse critique de femmes dans les sphères de décision.

Le Bureau des Questions de Genre vise à assurer que la voix des femmes soit entendue. C'est dans ce cadre qu'il a appuyé une consultation des femmes haïtiennes à travers tout le pays sur la définition de leurs préoccupations et de leurs priorités. Une conférence nationale a permis aux femmes leaders de consolider une plateforme d'actions en faveur des femmes haïtiennes et de leurs communautés, qui a été enrichie d'expériences d'autres pays lors d'une conférence internationale à laquelle ont pris part, entre autres, la Ministre de l'Agriculture du Liberia ainsi qu'une Parlementaire du Cambodge. La plateforme a été ensuite officiellement remise au Président de la République, Michel Joseph Martelly, en présence du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies et chef de la MINUSTAH, Mariano Fernández Amunátegui, du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies, Coordonateur résident et Coordonateur humanitaire, Nigel Fisher, et de plusieurs dignitaires.

En collaboration avec ONU Femmes, le Bureau des Questions de Genre a facilité les échanges entre des femmes leaders et la hiérarchie des Nations Unies, au cours desquels des préoccupations ont été partagées et des engagements ont été pris. En février 2012, le Bureau des Questions de Genre a également facilité un échange entre les femmes vivant dans des camps de déplacés et la délégation du Conseil de Sécurité, rencontre au cours de laquelle elles ont partagé leurs réalités quotidiennes.

2. Prise en compte des préoccupations sécuritaires des femmes et lutte contre les violences basées sur le genre

Le Bureau des Questions de Genre travaille en étroite collaboration avec la Police des Nations Unies (UNPol) en vue d'assurer l'intégration du genre dans toutes

ses interventions. Ainsi, sont assurées des formations d'officiers de la police aux perspectives de genre, l'intégration de cette dimension dans le curriculum de l'Académie de Police et la mise en place d'espaces d'accueil des victimes, etc. Dans son approche, le Bureau des Questions de Genre contextualise les violences basées sur le genre afin de mieux les combattre et veille à ce que les besoins sécuritaires des femmes soient pris en compte de manière transversale.

3. Renforcement institutionnel des capacités des partenaires

Outre l'appui technique, le Bureau des Questions de Genre a pour mandat d'assurer un soutien institutionnel à ses partenaires. C'est dans ce cadre qu'un appui logistique a été apporté au Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), y compris à tous ses bureaux départementaux. Un appui institutionnel est également apporté aux organisations féminines et de la société civile.

Aperçu des activités commémoratives de la Journée Internationales des Femmes organisées par la MINUSTAH à Port au Prince et en région.

Plusieurs activités de sensibilisation relatives aux droits de la femme ont été menées à Port-au-Prince et en région, impliquant toutes les composantes de la MINUSTAH et les groupes thématiques du système des Nations Unies.



Promouvoir la participation des femmes dans la prise de décision



Le projet de promotion de la participation des femmes à la prise de décision appelé « Projet Luxembourg » a pour objectif général de promouvoir le leadership des femmes à tous les niveaux de prise de décision et dans les différents domaines de la vie sociale, économique et politique en Haïti. Les objectifs spécifiques sont d'identifier les besoins prioritaires des femmes aux niveaux communal, départemental et national et à développer les grandes lignes d'une plateforme nationale d'action en faveur des femmes haïtiennes et de leurs communautés.

Le projet se justifie par le fait qu'avant le tremblement de terre de 2010 en Haïti, les femmes étaient déjà sous-représentées dans les instances de décision et qu'après, la phase de reconstruction n'a guère fait apparaître une amélioration de cette situation ni une prise en compte effective des préoccupations spécifiques des femmes à travers des politiques réalistes qui reflètent les besoins de ces 52% de la population pour augmenter leur accès au processus de décision, à la justice, aux ressources et surtout créer un cadre structurel susceptible de réduire les inégalités de genre et renforcer le leadership féminin. Les femmes sont à peine 5% au parlement, 10% au niveau du pouvoir législatif et 17% au niveau de l'exécutif.

Le projet est coordonné par le Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH et financé grâce à des fonds du Luxembourg d'un montant de 50.000 US, d'où l'appellation « Projet Luxembourg ». Le partenaire chef de file de sa mise en œuvre sur le terrain est l'organisation non gouvernementale Femmes en Démocratie avec la collaboration du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et le Caucus des Femmes Parlementaires.

Il a démarré en septembre 2011 et a permis à ce jour de réaliser 350 ateliers de formation et de consultation dans 55 communes sur les besoins prioritaires des femmes avec l'appui de 35 animatrices et la participation active de plus de 6000 personnes dont 70% de femmes 30% d'hommes. Ces formations et consultations se sont poursuivies du 10 au 17 février au niveau départemental, dans les 10 départements du pays et ont permis d'approfondir et enrichir les résultats acquis au niveau communal. Quelque 450 personnes représentant des organisations de femmes, la société civile, la presse et les autorités locales ont participé aux rencontres dans les départements.

Un forum national a été organisé le 27 février avec environ 50 femmes des dix départements pour définir une plateforme nationale d'action en faveur des femmes et leurs communautés. Cette plateforme a été revue et remise, le 1er mars 2012, au Président de la République d'Haïti au cours d'une cérémonie officielle.



L'ONU à l'écoute des femmes haïtiennes



A l'occasion du 11e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH et ONU Femmes ont initié les 14 et 15 novembre, des journées portes ouvertes au cours desquelles des femmes leaders haïtiennes venant de tous les départements ont partagé leurs expériences et préoccupations quotidiennes avec le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Mariano Fernández Aunátegui.

Formuler des recommandations visant à améliorer leurs conditions de vie, tel est l'objectif de ces journées portes ouvertes qui ont réuni deux jours durant, à Port-au-Prince, des représentantes d'organisations féminines, du Ministère à la Condition féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF) et une femme parlementaire qui représentait le Département du Sud Est.

Cette rencontre autour de la Résolution 1325 -dans laquelle le Conseil de Sécurité recommande entre autres aux Etats Membres que les femmes « soient davantage représentées à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux»- a été l'occasion pour elles de dénoncer la lenteur de la réforme pour le respect du quota minimum de 30% de femmes dans les instances étatiques. Il en résulte, affirment-elles, que « nos petites voix sont trop faibles, et nos cris ne sont pas entendus ».

Autre insatisfaction des femmes, le projet de loi sur la paternité responsable n'est toujours pas voté. Car, indépendamment de la précarité dans laquelle elles évoluent, nombre d'entre elles se retrouvent seules à élever leurs enfants. Victimes de discriminations de

toutes sortes, les femmes subissent encore toutes sortes de violences: sexuelle, verbale, économique et physique, dû à une culture de discrimination et d'exclusion.

Originaire du département du Sud, Mme Samia Salomon rappelle, pour sa part, que le « certificat médical gratuit auquel les femmes violentées ont droit, conformément à un accord signé par le Ministère à la Condition Féminine et au Droit des Femmes et par celui de la Santé Publique et de la Population, n'est souvent respecté que dans la capitale ». Pire, la plupart de ces femmes n'accèdent pas facilement à la justice. Des défis qui constituent de vrais obstacles à leur épanouissement socio-économique.

Tout cela est amplifié par les conséquences du séisme du 12 janvier. En effet, dans les camps de déplacés, les femmes figurent parmi les plus vulnérables. Mme Erlande Noel, Coordinatrice adjointe de l'Organisation des Femmes en Action pour la Petite Rivière de l'Artibonite (OFAPRA), souligne que « les résidentes des camps de déplacés, souvent en proie à d'énormes problèmes financiers, vivent un véritable calvaire, surtout quand elles sont sur le point d'accoucher. Les camps étant le plus souvent éloignés des centres de santé, elles se voient obligées de parcourir de longues distances à pieds. Ce qui est très éprouvant, et il arrive que certaines y laissent leur vie. Parfois, ce sont les nouveau-nés qui ne survivent pas ».

Au nombre de leurs recommandations, les femmes proposent que chaque département soit doté de « cliniques mobiles et dispose de centres d'accueil pour les femmes violentées ». Pour elles, il importe aussi que l'ONU mette à leur disposition des projets générateurs de revenus accompagnés de séances de formation relatives à la gestion de ces gains.

Une autre recommandation porte sur la mise sur pied d'un programme socio-économique durable. Puisque, disent-elles, « les femmes subissent toutes sortes de sévices parce qu'elles ne sont pas en mesure de se prendre en charge, et pourtant, elles ont aussi leur rôle à jouer dans la société ».

Aussi, accordent-elles beaucoup d'importance aux formations qu'elles pourraient recevoir en vue d'acquérir une meilleure connaissance des textes et lois et ainsi faire valoir leurs droits. A cet égard, elles

souhaitent un appui institutionnel, technique et financier du Ministère à la Condition Féminine aux organisations de femmes.

Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, Mariano Fernández Amunátegui, accompagné du Représentant spécial adjoint et Coordonateur résident et humanitaire, Nigel Fisher, et du Chef de la Section des Affaires civiles de la Mission, Heiner Rosendahl, est venu apporter le soutien de l'ONU aux femmes leaders qui représentent la gente féminine en quête de mieux-être.

Les remerciant à l'avance pour la confiance qu'elles placent en la famille de l'ONU, M. Fernández a renouvelé l'engagement de l'organisation à les soutenir et les accompagner. Et le chef de la MINUSTAH de faire valoir que des activités spécifiques suggérées pendant la discussion et reprises à travers l'adoption d'une feuille de route peuvent être prises en charge par le système des Nations Unies et par le Gouvernement.

Déjà, la responsable du Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH, Mme Baudouine Kamatari, se réjouit de la détermination des femmes à œuvrer en faveur de leur mieux-être, avec l'accompagnement de la communauté internationale. Une preuve, selon elle, d'une prise de conscience doublée d'une volonté manifeste de se prendre en charge et de voir leur situation s'améliorer.



Un exemple d'entrepreneuriat au féminin



Proposer aux clients des produits gastronomiques délicats et économiques, telle est la vocation initiale de la petite entreprise de Michèle Baptiste, mieux connue sous le nom de "Miche", dans la capitale haïtienne, Port au Prince.

Tout commence lors d'une journée entre amis à la plage: Vertura Succès, Yolène Jean Baptiste, Chantale Baptiste et Michèle Baptiste, toutes cinquantenaires, sont félicitées par leurs amis pour la qualité des mets qu'elles leur ont préparés. Sans activités génératrices de revenus, elles prennent conscience que leurs talents culinaires sont appréciés. Encouragées par leurs proches, elles décident de mettre ensemble leur savoir-faire culinaire pour « redonner vie à la cuisine locale », et créer une boutique gastronomique.

Dans ce royaume de délices pour les papilles, on trouve une panoplie de mets aux saveurs haïtiennes, soigneusement conditionnés, allant du beurre d'arachides, aux « touffées » d'épinards en passant par la « chique taille », un assortiment d'ingrédients dont l'élément de base est le poisson (la morue, le hareng ou le saumon) et qui se déguste, à volonté, avec du pain, de la banane plantain ou du riz. Le

dernier né de la maison est le « pain d'amour », une sorte de dessert préparé à partir de la patate douce, plus connu sous le nom de « pain patate ».

Au fil du temps et face à une demande toujours grandissante, la petite entreprise féminine a élargi sa gamme de production et propose aujourd'hui une variété de liqueurs aux saveurs fruitées, mais aussi de l'art décoratif et un rayon vestimentaire.

Comme le soutient Vertura Succès, responsable du marketing, il ne suffit pas d'être présent sur le marché, mais de réussir à fidéliser la clientèle. Pour cela, affirme-t-elle, « il importe non seulement d'offrir une gamme variée de produits, mais surtout que la qualité soit toujours au rendez-vous, même si souvent cela est, pour nous, synonyme de nuits blanches ».

Deux ans sont passés depuis le début de leur premier pas dans l'entrepreneuriat. Aujourd'hui, Vertura Succès, Yolène Jean Baptiste, Chantale Baptiste et Michèle Baptiste sont à la recherche de financement afin, soulignent-elles, de sortir du stade « artisanal » et de « booster » la production. En attendant, le palais des délices de nos dames continue de faire le bonheur de nombre de clients aux papilles exigeantes.

La police au féminin



Etre femme n'est nullement incompatible avec la police. Du moins pas pour Magalie Belneau, qui, de ses 38 ans, en a consacré 17 à la Police Nationale d'Haïti (PNH). Magalie fait partie de la première promotion de l'Académie de Police, sortie le 12 juin 1995. « Comme mes 19 consœurs postulantes, j'ai suivi quatre mois de formation intensive après avoir été retenue. Nous étions 365 au total, à l'issue de tests écrits, oraux, médicaux et d'aptitude physique », se rappelle Magalie qui, à l'époque, préparait son Bac 2.

Une fois graduée, elle est déployée au Cap-Haïtien (Nord) où, aux côtés de ses collègues hommes et femmes, elle effectue des patrouilles et autres tâches sécuritaires. Magalie est ensuite affectée au sous-commissariat de l'Aéroport international Toussaint Louverture, dans la capitale. Trois mois plus tard, en janvier 1996, elle obtient une bourse d'études offerte par le Chili où elle partira, avec trois de ses promotionnaires, suivre une formation de dix mois en investigations relatives aux accidents de la circulation.

De retour, Magalie mettra ses nouvelles aptitudes au profit du Service de la Circulation de la PNH, en tant qu'assistante du responsable du service d'immatriculation, et ce, durant cinq ans. Elle passera

cinq autres années à l'Inspection générale, tout d'abord, au sein de la Commission des enquêtes et ensuite, de celle des Droits humains. Sa mission dans cette dernière instance consiste à enquêter sur les cas de violations de droits de l'homme impliquant les agents de la PNH. Etape suivante dans la carrière de Magalie Belneau: le Commissariat de Kenscoff (Ouest), où elle servira pendant une année en qualité de responsable des investigations. Aujourd'hui, elle est Inspectrice principale et assistante de la Coordinatrice nationale des Affaires féminines de la PNH. « Nous sommes en charge de la promotion de la visibilité des femmes et combattons la discrimination dont elles sont souvent victimes », explique-t-elle.

Mais cette policière expérimentée est également femme au foyer et mère. « J'ai eu deux enfants depuis le début de ma carrière, il y a 17 ans », sourit cette éternelle jeune femme selon qui il importe de soigner son apparence lorsqu'on est policière, un métier qui exige une excellente forme physique. « Grossesse est souvent synonyme de prise de poids », souligne-t-elle, et « si par malheur on a un appétit vorace, le corps en fait les frais ; les conséquences, difficilement réversibles, ne cadrent pas toujours avec les exigences de l'uniforme de la police ».

Magalie n'hésite pas à mettre les « grossesses mal gérées » au nombre des « obstacles à l'évolution harmonieuse de la gent féminine au sein de cette institution sécuritaire ». En effet, plusieurs jeunes femmes des dernières promotions de l'Académie de police sont tombées enceintes moins d'un an après leur sortie et affectation dans des unités spécialisées. Or, qui dit maternité dit aussi responsabilité de s'occuper des enfants. Et si elle n'est pas contrôlée, souligne Magalie, cela affecte négativement l'épanouissement des femmes tant sur le plan personnel que professionnel, étant entendu que l'évolution de carrière rime avec actualisation des connaissances ».

Après 17 ans au service de la PNH, quel sentiment anime Magalie ? « De la satisfaction surtout et la fierté d'avoir pu accumuler beaucoup d'expérience aujourd'hui mise à profit dans l'institution et d'avoir pu poursuivre, parallèlement, mes études et décrocher une License en psychologie ».

Femmes et formation policière : le Directeur de l'Académie de Police à cœur ouvert

A l'instar d'autres instances du pays, l'effectif des femmes au niveau de l'Académie Nationale de Police (ANP) est faible, comparativement à celui des hommes. Quelles raisons expliquent cette sous-représentation féminine ? Que fait-on pour inverser cette tendance ? Des traitements différents entre hommes et femmes durant la formation ? Autant de questions auxquelles le Directeur de l'ANP, l'Inspecteur général Jean Miguélite Maximé, apporte réponses et clarifications, dans une interview accordée au Bureau de la Communication et de l'Information Publique de la MINUSTAH.



BCIP : Vous êtes à la tête de l'institution qui est en charge de la formation des agents et cadres intermédiaires de la Police Nationale d'Haïti (PNH). Pouvez-vous nous rappeler le nombre de promotions et l'effectif déjà formés ?

Jean Miguélite Maximé : Depuis sa création, en 1995, la Direction des Ecoles et de la Formation permanente (DEFP) a formé 12.342 agents de police qui sont répartis en 22 promotions, 334 inspecteurs, 132 commissaires et 11 cadres supérieurs ayant reçu une formation de directeurs départementaux.

BCIP : Dans l'ensemble des promotions formées, combien de femmes dénombre-t-on, et dans quelles branches de la PNH sont-elles affectées ?

J.M.M : Du nombre total des policiers formés, 869 sont des femmes, soit un peu plus de 7% de l'effectif total formé. Des 334 inspecteurs, on compte 20 femmes, soit environ 6% et parmi les cadres supérieurs, il y avait une femme. Les femmes policières sont affectées un peu partout dans le pays, qu'il s'agisse des structures d'exécution, d'encadrement ou de commandement. Autant dire qu'on les retrouve sur le terrain, dans les opérations, et dans des instances de management. Parmi les femmes formées, l'une d'entre elles a d'ailleurs été élevée au grade d'Inspecteur général en chef, c'est-à-dire le deuxième officier de la hiérarchie policière. Cette femme faisait partie des onze cadres supérieurs formés en 1998.

BCIP : Quelle formation se déroule actuellement au niveau de la DEFP ? Combien de femmes y figurent ? Et comment ont-elles été sélectionnées ?

J.M.M : Quelque 160 élèves inspecteurs, dont trois femmes, suivent actuellement une formation au niveau de la DEFP. Leur sélection a été faite, il y a plus de deux ans, parmi les agents, quatre, qui ont passé deux ans avec ce grade. Pour réussir au concours, il faut avoir une moyenne supérieure ou égale à 50, et cette condition est applicable, sans distinction, aux deux sexes.

BCIP : La tendance est-elle en hausse ou plutôt en baisse ?

J.M.M : A la lumière des récentes statistiques, on note une légère baisse au niveau du nombre de femmes dans la présente promotion. Cela s'explique en partie par le faible pourcentage de femmes au niveau de l'effectif global de la PNH.

BCIP : Outre la formation théorique, les aspirants policiers suivent des séances pratiques, y compris des exercices physiques. Des désistements sont-ils plus observés au niveau de la gent féminine ?

J.M.M : La formation à la DEFP a deux dimensions : théorique et pratique. Et tous les aspirants policiers sont soumis, en principe, aux mêmes exercices physiques. A titre d'exemple, dans des disciplines comme la course, ils couvrent, tous, la même distance. Idem pour les autres épreuves sportives. Toutefois, l'on a déterminé pour les femmes une manière différente d'effectuer les flexions des bras, et ceci est appliqué dès le recrutement, notamment durant les tests d'aptitude physique. En outre, seuls les hommes passent aux barres parallèles. Je dois souligner que des cas de désistement sont enregistrés dans toutes les promotions au niveau des deux sexes, mais sans aucun accent particulier porté sur les apprenants du sexe féminin. D'ailleurs, j'ai eu à saluer la volonté de fer dont avait fait preuve une aspirante policière de la 22ème promotion qui, à son admission au centre, avait un surplus de poids. À la fin de la formation, elle était parmi les plus alertes avec un poids normal. Voilà un bel exemple de volonté et de combativité.

BCIP : Dans le rang des formateurs, combien de femmes instructeurs dénombre-t-on actuellement ?

J.M.M : Malheureusement, au niveau de la formation, à l'Ecole de police, nous avons deux femmes dont l'une en voyage d'étude au Chili. A l'Académie, il y a une femme dans l'équipe des

professeurs-concepteurs. C'est bien peu, et nous en sommes conscients. Mais nous sommes en train de prendre des dispositions concrètes pour augmenter ces effectifs. D'ailleurs, un registre est ouvert aussi bien à l'Ecole qu'à l'Académie, afin de recruter des policiers des deux sexes désireux de devenir instructeurs. Un accent particulier est mis sur les femmes pour des raisons spécifiées plus haut.

BCIP : De façon générale, l'effectif des futures policières est relativement bas. Quelle stratégie pour le relever ?

J.M.M : Depuis quelques années, nous menons des actions de sensibilisation essentiellement dans des établissements scolaires, où nous familiarisons les élèves avec le fonctionnement de l'institution policière. Dans les lycées de filles, nous désignons des femmes policières pour aller présenter l'institution. Et lors de circonstances bien spécifiques, nous tachons de présenter de jeunes policières dans le feu de l'action dans des séances de démonstration d'arts martiaux. Parallèlement, la Direction générale de la PNH travaille sur un plan de recrutement de femmes dans de meilleurs délais, notamment pour augmenter leur nombre dans notre base de données.

BCIP : Un mot sur le comportement des femmes pendant la période de formation ?

J.M.M : En tant que directeur de l'Académie, je constate que durant leur formation, les femmes sont plus disciplinées, plus patientes et plus respectueuses des principes.



Elles

ont dit !

Responsables d'organisations féminines, femmes politiques, universitaires se prononcent sur les conditions socio-économiques de la femme haïtienne, les contraintes relatives à leur accession aux postes décisionnels et le rôle qu'elles peuvent jouer dans le développement du pays.

Danielle St-Lot, ex-ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et coordonatrice de l'ONG « Femmes en Démocratie » : « La société haïtienne, au cours des 20 dernières années, reconnaît et admet la participation des femmes dans la politique et dans la vie publique, mais aussi leur droit de travailler ou de diriger des entreprises. Et ceci est un acquis. C'est surtout le fruit d'une lutte menée par des femmes comme Paulette Poujol Oriol, qui ont œuvré en faveur des droits des femmes, ou Ertha Pascal Trouillot, qui a dirigé le pays et réalisé, en décembre 90, les premières élections « démocratiques » après la chute des Duvalier en 1986 ; Haïti a aussi eu deux femmes Premier Ministre à savoir Claudette Werleigh et Michèle Pierre-Louis, plusieurs femmes ministres dont une à l'Economie et aux Finances en la personne de Marie-Michèle Rey. Jusque là, on avait l'impression que seules les portefeuilles à « la Condition Féminine et aux Droits des Femmes » et des Affaires Sociales étaient réservés aux femmes.

Marie Josie Etienne, représente la circonscription « Plaine du Nord-Milot » à la 49^{ème} Législature : « Comparativement aux années 50, on peut dire qu'il y a une grande avancée. Cependant, en termes de pourcentage de participation ou d'accès égal, je peux dire qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, car jusqu'à présent, je constate que les femmes sont très peu représentées voire quasi absentes dans des postes décisionnels, particulièrement au sein de l'actuelle équipe gouvernementale.

Yolette Mengual, militante féministe et ancienne candidate à la députation : « A mon avis, la difficulté pour les femmes d'évoluer professionnellement pouvait s'expliquer, au départ, par un déficit éducationnel. Mais ce temps est révolu et nul aujourd'hui ne peut plus justifier l'absence de femmes à certains postes de décision par le manque de formation ou de capacité. Et je crois que l'on devrait de préférence parler de contraintes socio-éducationnelles qui le plus souvent empêchent la société d'accepter les femmes en dehors des rôles traditionnels, notamment « maitresse de maison », s'occupant des enfants ou femmes enseignantes. Il est donc inacceptable que, malgré ses capacités

intellectuelles et professionnelles, la femme reste à la maison alors qu'elle pourrait briguer des postes de décision. En effet, nul n'ignore l'absence presque totale des femmes au niveau des postes de décision, que ce soit dans le monde des affaires, au niveau gouvernemental ou à des postes électifs. A titre d'exemple, au niveau du Parlement, sur 99 députés, il n'y a que 5 femmes. Idem pour le Sénat qui ne compte qu'une femme, d'ailleurs en fin de mandat. La Cour de Cassation (9 juges) et la Cour Supérieure des Comptes (10 membres) affichent aussi le même tableau : une femme sur 9 et une femme sur 10. Au niveau du secteur des affaires, ce n'est que timidement que sont remarquées des femmes responsables d'entreprises.

Marie Carme Sineas, présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Nippes, PDG d'une structure hôtelière et Coordinatrice de l'ONG 'Mouvement des Femmes de Miragoâne (MOFAM) : « Haïti a besoin de femmes qui servent d'exemples de réussite pour d'autres femmes, surtout celles évoluant dans des communes et départements éloignés de la capitale. Il leur faut des exemples forts. Il faut aussi des bonnes volontés qui puissent les accompagner dans leur quête d'amélioration de leur quotidien et leur transmettre une bonne dose de

volonté. Et ceci passe surtout par l'éducation, mais aussi des formations relatives à la santé, la création de structures économique et la gestion de leurs finances. En effet, pour réussir, il importe d'abord de définir des objectifs, de croire en ses capacités et de travailler pour y parvenir.

Dorothy Senatus, Responsable de ressources humaines et de la sécurité de l'ONG 'Food for the Hungry' : « Haïti est une trationnellement dominée par les hommes, à tous les carrefours décisionnels de la vie nationale. Et face à l'échec séculaire oh combien patent de la gestion de la 'res publica' et aux besoins considérablement grandissant de forger une nouvelle société ou il fait bon de vivre pour tout le monde - hommes et femmes-, il demeure impératif pour la gent féminine de s'impliquer dans les affaires nationales et participer à côté de ses maris et ses fils au relèvement et à la renaissance de cette terre qui nous est chère. Cela demandera donc des sacrifices supplémentaires à la femme haïtienne qui, déjà, constitue le moteur infrangible de développement national. Aussi, conviens-je les uns et les autres au dépassement de soi pour qu'enfin, prime l'intérêt national sur l'intérêt mesquin au bénéfice du plus grand nombre.

Le Saviez-vous ?

*La Journée internationale de la femme a pour objet de faire valoir le droit des femmes à l'égalité sur la scène internationale. L'idée de cette journée a pris naissance aux Etats-Unis et en Europe au début du siècle, dans le but de faire reconnaître les droits des femmes et d'obtenir pour elles le suffrage universel. La Journée internationale de la femme est devenue une réalité entre 1913 et 1917, lorsque les femmes tenaient des rallyes pour protester contre la guerre ou exprimer leur solidarité avec leurs sœurs. En décembre 1977, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une Résolution proclamant la Journée des Nations Unies pour les droits de la femme et la paix internationale.

*Chapitre I de la Charte des Nations Unies : « Réaliser la coopération internationale [...] en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe [...] ».

*Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est l'un des objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU: L'égalité des sexes, qui est inscrite dans les droits de l'Homme, donne aux femmes un pouvoir égal d'intervention dans les décisions qui influent sur leur vie, de la famille aux instances les plus élevées du gouvernement, c'est leur donner la clef de leur autonomie.

*Si les femmes et les filles sont particulièrement vulnérables à la violence dans les situations de conflits, l'ONU reconnaît également qu'elles ont un rôle essentiel à jouer dans la prévention, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. Il est important qu'elles participent sur un pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité et qu'elles y soient pleinement associées.

*En octobre 2000, le Conseil de Sécurité a adopté à l'unanimité une Résolution sans précédent sur les femmes, la paix et la sécurité. La Résolution 1325 a exhorté les États Membres à accroître la représentation des femmes à tous les niveaux de prise de décision pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Il a exhorté le Secrétaire général à nommer plus de femmes en tant que ses représentants et envoyés spéciaux, et d'élargir le rôle des femmes et leur contribution dans les opérations de l'ONU sur le terrain.

Quid de la violence basée sur le genre ?



La violence basée sur le genre (VBG) n'est pas un phénomène nouveau en Haïti, bien que la dislocation des systèmes de solidarité sociale et économique ait quelque peu augmenté la vulnérabilité des femmes et des filles. Aussi, la VBG demeure-t-elle une préoccupation majeure pour Haïti et ses partenaires internationaux.

Selon plusieurs études concordantes, la VBG a essentiellement lieu dans les communautés à haut risque de criminalité, y compris celles des camps de déplacés. Au nombre des causes favorisant l'insécurité des femmes figurent leur précarité socio-économique, leur marginalisation historique, les tensions politiques et la criminalité.

Les femmes et les filles de tous âges sont les cibles les plus vulnérables, étant entendu que la VBG est le plus souvent utilisée pour exprimer la domination masculine. Les auteurs de violences sexuelles

évoluent souvent dans le voisinage des victimes, ceux-ci étant principalement des membres de la famille, de la communauté ou des groupes armés. L'intimidation, la menace de représailles et la peur de la stigmatisation sociale créent, chez la victime, un climat de peur et la découragent de porter plainte.

Avec l'appui du Bureau des Questions de Genre de la MINUSTAH, quatre espaces d'accueil pour les femmes exposées à la violence sont installés dans les postes de police des camps de Pétion-ville Golf Club, Carradeux et Jean-Mary Vincent (2 postes). Hors des camps, 7 espaces similaires ont été ouverts dans les commissariats de Port-au-Prince, où 24 Policiers des Nations Unies (UNPol) travaillent à temps plein sur les cas de violences basées sur le Genre.





Le Saviez-vous ?

La Section Réduction de la Violence Communautaire (RVC) de la MINUSTAH travaille, tout au long de l'année, avec les communautés marginalisées afin de créer des opportunités économiques et sociales leur permettant de s'éloigner de la violence et de l'influence des gangs. Dans ce cadre, plus de 1.300 jeunes dont 500 femmes suivent un programme de formation professionnelle et de réinsertion sociale grâce au financement de la RVC. Par ailleurs, plus de 2.330 femmes victimes de violences basées sur le genre ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial dans les quartiers défavorisés de Martissant, La Saline, Cité Soleil et Bel Air. En 2010, 34 femmes ont reçu une formation en gestion de petites entreprises avec un capital de départ. 90% des entreprises créées ont généré des profits à la fin de la période (fin 2010) ainsi qu'un total de 139 emplois salariés.

La Section des Droits de l'Homme, à travers une équipe de cinq moniteurs, assure, aux côtés d'ONG locales, une présence à Cité Soleil, Martissant, Léogâne, Petit Goâve et au camp Jean-Marie Vincent (Port-au-Prince). Objectif, recueillir les plaintes en matière de violences, menaces d'expulsions et autres violations des droits de l'homme.

PNH et UNPol ensemble pour protéger les personnes vulnérables



Dans les Résolutions 1820 et 1927, respectivement adoptées en 2008 et en 2010, le Conseil de Sécurité des Nations Unies demande à la MINUSTAH d'« aider le Gouvernement haïtien à offrir une protection adéquate à la population », avec une attention particulière aux besoins des « catégories vulnérables », telles les femmes dont plus de 24.000 ont été touchées directement par des violences, au cours de la dernière décennie. Ainsi, d'importantes mesures conjointes ont été prises par la Police Nationale d'Haïti (PNH) et la Police des Nations Unies (UNPol) avec un accent particulier sur « les mécanismes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste ».

Les statistiques attestent de la gravité du phénomène. Entre 2002 et 2011, 24.369 cas de violence -physique, sexuelle, psychologique ou à caractère économique- ont été recensés, selon des chiffres fournis par la Concertation nationale contre les violences faites aux femmes. A Port-au-Prince où les actes de violence sont davantage signalés, UNPol rapporte qu'entre septembre 2010 et septembre 2011, 404 cas de viols -dont 152 femmes et 250 jeunes filles de moins de 18 ans, ainsi que 455 cas de violences domestiques -dont 356 femmes maltraitées, ont été enregistrés. Autres foyers de la violence à l'égard des femmes, les camps de déplacés, nés aux lendemains du tremblement de terre de 12 janvier 2010.

Conscientes de l'ampleur de cette situation, la PNH et UNPol ont mis ensemble leurs capacités afin de lutter contre ce phénomène, intensifiant leurs actions sécuritaires à travers le territoire haïtien. En effet, depuis juillet 2010, UNPol a, en appui à la PNH, conduit des patrouilles 24 h sur 24, 7 jours sur 7 dans les quelque 70 camps restants, au profit d'une population de 490. 545 déplacés. Des points focaux UNPol permanents ont aussi été établis dans les 7 plus grands camps de la capitale identifiés comme à « haut risque » en matière de violences sexuelles. Ces points focaux assistent aussi la PNH dans le suivi des enquêtes.

Les policiers haïtiens et de la MINUSTAH assurent également une présence dans les quatre « Centre d'Accueil des Victimes des Violences Basées sur le Genre » (CAVVBG), opérationnels dans les camps de Pétion Ville Golf Club, Carradeux et Jean Marie Vincent (deux postes) et grâce auxquels les femmes victimes de diverses sortes de violences -viol, attaques nocturnes et violences conjugales- sont « assistées et orientées », notamment vers des organismes de santé. UNPol et la PNH travaillent aussi à temps plein sur les cas de violences basées sur le genre, dans sept espaces similaires ouverts dans des commissariats du département de l'Ouest.

Femmes Casques bleus de la MINUSTAH : Qui sont-elles, combien sont-elles et que font-elles ?



Selon le Département des Opérations de la Paix de l'ONU (DOMP), la participation des femmes au sein des forces de maintien de la paix est un objectif majeur, car celles-ci sont appelées à jouer un rôle de modèle dans un environnement local. Au sein de la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), elles sont quelques centaines, mais leur pourcentage par rapport aux hommes reste faible.

S'il y a bien un contingent de l'Unité de Police Constituée (FPU) du Bangladesh exclusivement féminin, avec 110 membres, sur les quelque 12.400 militaires et policiers que compte le personnel en uniforme de la MINUSTAH au début de 2012, la composante policière de 3.547

personnels compte 324 femmes, soit 9,1%. Côté militaire, sur un effectif total de 8.069, l'on trouve 154 soldates, soit moins de 2%.

Un pourcentage insuffisant si l'on se réfère à la Résolution 1325 -du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui stipule que le personnel féminin des missions de paix, a entre autres tâches d'« encourager les femmes et les jeunes filles -dans des sociétés fréquemment dominées par les hommes- à faire valoir leurs droits et à participer aux processus de paix ».

Le Département des Opérations de la Paix de l'ONU (DOMP) recommande au personnel féminin d'aider à « autonomiser les femmes des communautés locales;



garantir aux communautés féminines locales l'accès à un appui et à une assistance matérielle et psychologique, contribuer à créer un environnement plus sûr dans lequel les femmes ont moins de raisons d'avoir peur et apaiser les situations conflictuelles ».

En Haïti, les femmes en uniforme s'adonnent quotidiennement à la protection des femmes dans les camps de déplacés. Car si dans ces camps érigés au lendemain du séisme du 12 janvier 2010, les infractions les plus fréquentes restent les cambriolages, les cas de violences sexuelles et sexistes sont également très fréquents. Une situation que vit quotidiennement la policière des Nations Unies (UNPol) en charge de la sécurité des biens et des personnes au Camp Corail Cesselesse, Tata Kamagaté, d'après qui il en résulte de « nombreuses grossesses rapprochées et parfois précoces ».

Compte tenu de la persistance de tabous sociaux qui découragent les victimes de ces violences de porter plainte, ou même de recevoir des soins, la présence

des femmes policières ou militaires est très importante en ce sens qu'elle « favorise les échanges, les victimes se sentant plus à l'aise de parler de leur situation avec des femmes », explique Claire Ichou du Bureau des questions de Genre de la MINUSTAH.

Outre ce rôle phare que joue le personnel féminin en uniforme auprès des victimes des violences sexuelles, elles sont médecins ou infirmières, exerçant aussi « des fonctions qui vont de l'ingénierie administrative à la police militaire, et participant aux côtés des hommes «aux opérations de sécurité» et à la professionnalisation de la Police Nationale d'Haïti (PNH).



Système des Nations Unies et égalité des genres



Les organisations du système des Nations Unies (SNU), dont l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti (MINUSTAH), l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS) / l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Entité des Nations Unies pour l'Égalité des sexes et l'Autonomisation des Femmes (ONU Femmes), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), ont organisé, le 8 février 2012, un atelier afin de développer une vision commune pour l'égalité des sexes au sein dudit système.

Cette vision pour le genre orientera le système dans la mise en œuvre de son mandat et permettra de guider les politiques nationales. Le cadre stratégique intégré (ISF) sera l'outil privilégié pour intégrer une perspective de genre dans toutes les activités du SNU. Le système se retrouvera dans un groupe appelé « Groupe Thématique Genre » sous le leadership d'ONU Femmes.

Les objectifs stratégiques devront être présents dans chacun des piliers de l'ISF et des indicateurs et résultats transversaux attendus devront être développés. Considérant les forces et les opportunités, le Groupe a défini des objectifs suivants qui se déclinent sur le plan politique, normatif et opérationnel pour promouvoir l'égalité entre les sexes :

- Accompagner l'Etat dans la mise en œuvre effective des instruments internationaux relatifs à la personne humaine, y compris la CEDEF ;
- Promouvoir la participation effective de femmes et jeunes filles aux instances de décision et à tous les niveaux des processus de développement en tenant compte de celles en situation de vulnérabilité ;
- Renforcer le rôle des femmes dans la société civile comme sujet de droit et actrice de développement ;
- Un plaidoyer pour l'égalité des sexes ;

Dans l'esprit d'une plus grande collaboration entre les différentes agences et d'une plus grande cohérence dans les activités menées sur le terrain les membres du groupe ont décidé de coordonner leurs efforts pour réaliser des activités en soutien à la commémoration du 8 mars 2012 en Haïti.